



Co-funded by
the European Union

Unil
UNIL | Université de Lausanne
Faculté des sciences
sociales et politiques



Marche à suivre BIP CIVIS

A l'attention des étudiant·e·s en SSP

Ce document s'adresse aux étudiant·es inscrit·es à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'UNIL souhaitant inscrire dans leur plan d'études un « Blended Intensive Programme » (BIP) CIVIS, aussi appelé « programme intensif mixte ».

Table des matières

Qu'est-ce qu'un Blended Intensive Programmes (BIP) CIVIS ?.....	3
Spécificités pour les étudiant-es de la Faculté des SSP.....	4
Processus d'inscription, suivi et validation du BIP.....	5
Aspects pratiques	6
Bourse de mobilité « BIP »	6
Voyage	6
Logement.....	7
Assurance.....	8
Personnes de contact	8



Qu'est-ce qu'un Blended Intensive Programmes (BIP) CIVIS ?

Onze universités européennes, parmi lesquelles l'UNIL, et six universités partenaires africaines ont uni leurs forces pour bâtir **une alliance universitaire européenne** sous le nom de [CIVIS](#) : un réseau créant des liens à travers l'Europe et au-delà.

Les **programmes intensifs hybrides** (ou *Blended Intensive Programmes* – BIPs) CIVIS constituent un nouveau format de mobilité. Ils combinent une **mobilité physique** d'une durée de **cinq jours au sein de l'une des onze universités de l'alliance** couplée à une **composante virtuelle obligatoire** qui doit réunir les apprenant-es en ligne avant et/ou après la mobilité physique pour travailler collectivement et simultanément sur des tâches spécifiques. L'ensemble du **catalogue des BIPs** se trouve [sur le site de CIVIS](#).

Les BIPs CIVIS sont reliés à l'une des thématiques suivantes de l'Alliance :

- Hub 1 : Climat, environnement et énergie
- Hub 2 : Société, culture et héritage
- Hub 3 : Santé
- Hub 4 : Villes, territoires et mobilité
- Hub 5 : Transformation digitale et technologique

Bien que de courte durée, les BIPs visent à favoriser l'échange de connaissances via des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, en exposant les étudiant-es à l'expérience académique et culturelle d'autres universités, en promouvant un esprit interculturel et le travail d'équipe, en créant des liens plus étroits entre les établissements partenaires de l'Alliance et en offrant des opportunités de mise en réseau.

Chaque semestre, des BIPs pour les niveaux **bachelor**, **master** et **PhD** sont proposés. Chaque BIP correspond à une charge de travail allant généralement **de 3 à 6 crédits ECTS** selon le programme (1 ECTS = 25-30 heures de travail). Dans une large majorité, la **langue d'enseignement** des BIPs est **l'anglais**, y compris en ce qui concerne les BIPs proposés au niveau bachelor.

Spécificités pour les étudiant·es de la Faculté des SSP

- Les étudiant·es de bachelor qui n'ont pas encore validé la propédeutique ne peuvent pas s'inscrire à un BIP.
- Les étudiant·es **en deuxième partie de bachelor** peuvent uniquement s'inscrire aux BIPs ouverts pour les étudiant·es de **niveau bachelor ou bachelor/master**, pour autant que leur plan d'étude le permette.
- Les étudiant·es **de master** peuvent uniquement s'inscrire aux BIPs ouverts pour les étudiant·es de **niveau master ou master/PhD**, pour autant que leur plan d'étude le permette. Les étudiant·es de master ne peuvent donc pas s'inscrire à des BIPs de niveau bachelor/master.
- Tout comme les séminaires, les BIPs sont des enseignements participatifs. Les étudiant·es doivent être conscient·es que des chevauchements entre enseignements UNIL et CIVIS peuvent avoir lieu, que ce soit en cours de semestre ou durant la période d'examens, et qu'ils ou elles doivent en tenir compte dans la planification de leurs horaires de cours et leurs examens et dans la postulation à un BIP. Il est donc conseillé de consulter attentivement le calendrier du BIP, en particulier les dates de la semaine de mobilité avant d'y postuler.
- Un retrait ou un échec à un BIP peuvent impliquer une nouvelle participation l'année suivante si aucun rattrapage n'est prévu par l'université organisatrice du BIP. Les étudiant·es doivent en être conscient·es, en particulier s'ils ou elles arrivent au bout de leur durée d'études réglementaire.

Modules dans lesquels les BIPs peuvent être validés (pour 6 crédits ECTS maximum) :

2^e partie de bachelor :

- 2^e partie de bachelor en psychologie : MODULE OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE
- 2^e partie de bachelor en sciences sociales : MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX
- 2^e partie de bachelor en science politique : SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX LIBRE
- 2^e partie de bachelor en sciences du mouvement et du sport : SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES, ENSEIGNEMENTS À CHOIX

Master :

- Master en psychologie : dans chaque orientation : MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- Master en sciences sociales : dans chaque orientation : MODULE À CHOIX
- Master en science politique : dans chaque orientation : ENSEIGNEMENTS À CHOIX

Les étudiant·es inscrit·es à l'UNIL ont accès à l'offre des BIPs sans frais de scolarité supplémentaires. Pour y participer, ils et elles doivent suivre la marche à suivre ci-après.

Processus d'inscription, suivi et validation du BIP

1. En cas d'intérêt pour un BIP, l'étudiant·e inscrit·e à la Faculté des SSP doit dans un premier temps **prendre contact** avec Mme **Leïla Sahal** leila.sahal@unil.ch, coordinatrice CIVIS au sein du décanat SSP afin de **vérifier la faisabilité du projet** (= qu'il soit en accord avec le plan d'étude de l'étudiant·e).
2. En cas de feu vert, l'étudiant·e co-signe un [learning agreement](#) avec la coordinatrice CIVIS, Leïla Sahal, et l'envoie à bipcivis@unil.ch.
3. L'étudiant·e **postule ensuite en ligne via la plateforme d'inscriptions aux BIPs sur le site CIVIS** durant la période d'inscription aux BIPs établie par CIVIS. Le processus de sélection des étudiant·es se fait en 2 étapes : 1. Du côté du Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) de l'UNIL pour vérifier l'éligibilité à la bourse de mobilité. 2. Du côté de CIVIS, par l'équipe organisatrice du BIP, selon la motivation et le *background* des candidat·es. La réponse à la postulation est en principe transmise au plus tard un mois après la date limite de dépôt des candidatures aux BIPs.
4. Si l'étudiant·e est retenu·e pour un BIP, le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) contacte l'étudiant·e pour la procédure du **contrat de** bourse et sa signature. Une fois signé, ce document engage définitivement l'étudiant·e à participer au BIP. Des refus d'inscription à de futurs programmes de mobilité peuvent être prononcés à l'encontre des étudiant·es qui annuleraient leur participation sans justification valable. Le contrat de bourse devra être renvoyé dûment signé au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) (à l'adresse bipcivis@unil.ch). Les **personnes éligibles seront notifiées** par le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) et recevront leur bourse peu avant le début de la partie en présentiel.
5. Pour faire reconnaître cet enseignement dans son plan d'étude, l'étudiant·e doit ensuite effectuer les deux démarches ci-dessous :
 - a. **Jusqu'au vendredi à 13h de la 3^{ème} semaine du semestre au plus tard** : remplir le formulaire de « [Demande de validation d'un enseignement hors SSP](#) » et le retourner à son ou sa conseiller·ère aux études ;
 - b. **Jusqu'au dimanche de la 4^{ème} semaine du semestre à l'issue duquel le résultat au BIP sera transmis** : inscrire le BIP à l'enseignement dans son plan d'études par internet (www.unil.ch/inscriptions).

Si ces démarches ne sont pas effectuées, le BIP ne pourra pas être reconnu dans le cursus d'études. **L'inscription d'un BIP à l'enseignement par Internet, une fois la période d'inscription aux enseignements et évaluations close, est définitive. Il n'est alors plus possible de renoncer au BIP. Un·e étudiant·e qui inscrit un BIP à l'enseignement et n'y participe pas obtiendra un 0 par abandon au BIP et devra suivre un nouveau BIP.**
6. L'étudiant·e suit le BIP (enseignement virtuel et en présentiel). Au besoin, l'étudiant·e prend contact avec l'équipe éducative qui organise le BIP choisi, peu de temps avant le début de celui-ci, s'il/elle n'a pas reçu d'informations précises sur le BIP. A l'issue de la partie physique, l'étudiant·e reçoit un certificat de présence signé qu'il doit transmettre à Leïla Sahal.
7. En cas de réussite, un *transcript of record* est édité par l'université hôte qui coordonne le BIP et remis à la coordinatrice CIVIS pour la Faculté des SSP, Leïla Sahal. Les crédits seront comptabilisés selon ce qui a été convenu dans le *learning agreement*. Le *transcript of record* doit être transmis par l'université hôte à la coordinatrice CIVIS avant le dernier vendredi de la session d'examen pour que le résultat puisse être pris en compte pour la session.
8. En cas d'échec, une seconde et dernière tentative doit être présentée. Il faut se référer aux pratiques de l'organisateur·trice du BIP. Il se peut alors que le BIP doive être suivi à nouveau s'il est proposé le semestre ou l'année suivante.

Aspects pratiques

Bourse de mobilité « BIP »

Montant de la bourse¹

Pour les étudiant·e·s participant à un BIP durant l'année académique 2024-2025 :

- Forfait de **CHF 80.- par jour** de programme en présentiel (maximum 5 jours)
- Forfait de **CHF 80.- pour un jour de voyage aller**
- Forfait de **CHF 80.- pour un jour de voyage retour**
- **Contribution forfaitaire au voyage** selon le barème kilométrique de Movetia (voir ci-après)

Si l'ensemble du voyage est effectué en train, l'étudiant·e peut comptabiliser jusqu'à deux jours de voyage aller et deux jours de voyage retour si justifié et recevoir un forfait supplémentaire de CHF 100.- sur présentation des pièces justificatives du voyage. Pour bénéficier de ce forfait supplémentaire, les pièces justificatives originales des tickets de transport doivent être transmises au Service des affaires sociales et étudiantes (SASME) de l'UNIL :

bipcivis@unil.ch

UNIL | Service des affaires sociales et étudiantes
Unicentre
CH-1015 Lausanne

Barème kilométrique de Movetia²

Distance	Subvention pour un voyage standard
Entre 0 et 99 km	CHF 30.-
Entre 100 et 499 km	CHF 225.-
Entre 500 et 1'999 km	CHF 340.-
Entre 2'000 et 2'999 km	CHF 450.-
Entre 3'000 et 3'999 km	CHF 655.-
Entre 4'000 et 7'999 km	CHF 1'015.-
8'000 km et plus	CHF 1'300.-

Pour les étudiant·e·s participant à un BIP à partir de l'année académique 2025-2026 :

- Forfait de **CHF 80.- par jour** de programme en présentiel (maximum 5 jours)
- Forfait de **CHF 100.-** pour une mobilité éco-responsable*

*à condition de voyager en train uniquement et sur présentation des pièces justificatives du voyage. Pour bénéficier de ce forfait supplémentaire, les pièces justificatives des tickets de transport doivent être transmises au Service des affaires sociales et étudiantes (SASME) de l'UNIL :

bipcivis@unil.ch

UNIL | Service des affaires sociales et étudiantes
Unicentre
CH-1015 Lausanne

Voyage

L'étudiant·e est responsable de la réservation de ses billets et est libre de choisir les dates de voyage.

Si l'étudiant·e souhaite séjourner quelques jours supplémentaires (avant ou après le BIP), cette période du séjour ne sera pas comptabilisée dans le forfait journalier de la bourse de mobilité. Par conséquent, l'étudiant·e devra financer cette partie du séjour lui/elle-même.

Logement

L'étudiant·e est responsable de trouver un logement pour la période de mobilité. La cellule CIVIS recommande aux étudiant·e-s de séjourner dans une auberge de jeunesse proche du lieu d'études ou dans une famille d'accueil ou chez l'un·e des participant·es locaux du BIP rencontré·es durant la période en ligne de l'enseignement.

¹ Ceci ne s'applique pas si votre BIP se déroule à Lausanne

Assurance

L'Université de Lausanne offre une assurance de voyage ainsi qu'une assistance médicale, sécuritaire et logistique partout dans le monde, dont la coordination est assurée par International SOS, afin de soutenir les étudiant·es qui séjournent à l'étranger dans le cadre de leurs études. Pour de plus amples informations, veuillez consulter [le site de l'UNIL](#).

Personnes de contact

Pour la validation du projet de mobilité et le document *Learning Agreement* :

Leïla Sahal, coordinatrice CIVIS au sein de la Faculté
Leila.sahal@unil.ch

Pour le contrat de bourse ainsi que le petit rapport de mobilité post-BIP :

Katarina Chollet, Coordinatrice mobilité courte BIP
CIVIS bipcivis@unil.ch

Pour la validation de votre demande de validation d'un enseignement hors SSP :

Votre conseiller·ère aux études (voir www.unil.ch/ssp/contacts).

En ce qui concerne le volet logistique et **l'organisation du cours**, les **conseils pour trouver un logement sur place**, l'organisateur (l'Université CIVIS hôte du BIP) reste votre point de contact principal.